

## Demande d'adhésion en tant que membre

La/les fondation(s) signataire(s) demande(nt) leur adhésion à l'Association VVS-APS conformément aux statuts du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Cotisations d'adhésion pour le premier exercice (2015):

membre dont le total du bilan est supérieur à 1mrd de CHF:	6'500 CHF;
membre dont le total du bilan est compris entre 0,5 et 1mrd de CHF:	3'500 CHF;
membre dont le total du bilan est inférieur à 0,5 mrd de CHF:	2'000 CHF.

Membre<sup>1</sup>

Nom(s) de la ou des institution(s) de libre passage ou du pilier 3a, domicile	Total du bilan (mrd de CHF) <sup>2</sup>	Lieu, date	Signature
La/les personne(s) suivante(s) représente(nt) le membre au sein de l'association			Adresse de contact y compris e-mail

<sup>1</sup> Adhésion individuelle (= une seule fondation) ou adhésion groupée (= plus d'une fondation)–cf. art.3 des statuts. Les membres fondateurs définissent la situation initiale le 1<sup>er</sup> décembre 2014, d'autres privilèges ne sont pas prévus.

<sup>2</sup> Basé sur les derniers comptes annuels officiels.